

École inclusive

L'évaluation des élèves dyslexiques en clair

Une motion invite le gouvernement à clarifier les modalités de notation des élèves «dys-», notamment en orthographe

Sophie Simon
@SophieSimonTDG

C'est une petite victoire pour les élèves «dys-». Le Grand Conseil a voté il y a une dizaine de jours à l'unanimité une motion qui invite le Conseil d'État à mettre en œuvre les recommandations d'une fondation spécialisée pour compenser les désavantages des élèves souffrant de dyslexie, dysorthographe, dysgraphie ou dyspraxie. Ainsi, 71 députés se sont prononcés vendredi dernier en fa-

veur de ce texte, porté notamment par la députée socialiste Salima Moyard, elle-même enseignante de profession. Il s'agit, par exemple, de limiter l'évaluation de l'orthographe à des sections déterminées à l'avance. Sur quelques lignes, et non sur le travail en entier.

3000 élèves au moins

Cette motion rappelle que 5 à 10% de la population scolaire souffre de troubles «dys-», ce qui peut engendrer «certaines difficultés surmontables pour les élèves grâce à des aménagements scolaires simples et efficaces».

Il faut savoir que deux directives en ce sens existent déjà et auraient bénéficié à plus de 3000 élèves: la première, entrée en vigueur en 2017, porte sur les soutiens et «aménagements» possibles, sans remettre en cause l'évaluation (par exemple, l'octroi d'un temps supplémentaire pour une



Salima Moyard
Députée socialiste

épreuve). La deuxième, en vigueur depuis 2018, porte, elle, sur les «adaptations», c'est-à-dire les mesures qui consistent à modifier l'évaluation elle-même (par exemple, supprimer des exercices).

Ces deux directives s'adressent à tous les élèves, mais en priorité à ceux «en grandes difficultés d'apprentissage; allophones; à haut potentiel intellectuel, sportif ou artistique; porteurs d'un trouble neurodéveloppemental». L'une d'entre elles indique que «la pondération des critères d'évaluation spécifiques à l'aspect technique de la langue est modulée de manière à ne pas entraver la progres-

sion de l'élève du fait de ce seul critère».

Pas pénaliser pour la syntaxe Ainsi, l'orthographe et la syntaxe, dans toutes les matières «autres que le français et les langues étrangères [...], ne peuvent excéder 10% des points et au maximum cinq dixièmes de note (0,5 sur 6) de l'ensemble de l'évaluation». En clair, tout élève se prêtant à une dissertation en histoire ne peut être pénalisé pour l'orthographe sur plus de 10% de sa note.

N'était-ce pas suffisant? Non, selon une première motion rédigée par la conseillère d'État Nathalie Fontanet (PLR), lorsqu'elle était simple députée, visant le Département de l'instruction publique et attaquant Anne Emery-Toracinta sur son terrain: l'école inclusive.

Cette première motion, que le PLR lui-même a envisagé de retirer après que le DIP a éclairci quel-

ques malentendus, est refusée en commission (puis en séance plénière). Le Parti socialiste rédige alors une sorte de motion améliorée, uniquement centrée sur la question de l'aménagement pour les élèves «dys».

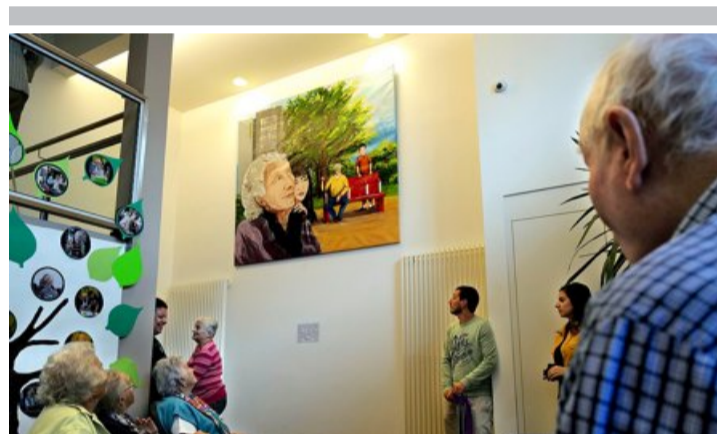
Un plafond à 10% contesté

Deux cas de figure y sont dépeints, selon le rapport de commission. Premièrement, dans le cadre de travaux ne portant pas spécifiquement sur l'orthographe, un consensus est trouvé: il est «opportun de ne pas compter, même à hauteur de 10%, les erreurs orthographiques des élèves «dys». Il convient donc de ne pas se focaliser sur le chiffre de 10%: ce pourcentage est un plafond qui peut encore être diminué pour les élèves à besoins particuliers. Deuxièmement, «pour les langues étrangères et le français technique, les élèves «dys» sont néanmoins logés à la même enseigne»

que tous les autres. Le DIP estime que cette proposition «va tout à fait dans le sens dans lequel il souhaite aller» et qu'une réponse devrait arriver au début de l'année 2020.

«La version finale de la motion est un peu plus *soft* que celle que je souhaitais, réagit Salima Moyard. J'aurais préféré qu'on n'évalue pas du tout l'orthographe des élèves «dys». Mais pour obtenir un consensus, on a assoupli ce point et laissé une marge de manœuvre au département.»

L'association Dyslexie Suisse romande n'a pas pu nous faire parvenir sa réaction sur la motion finale dans les délais impartis. Auditionnée en commission, sa présidente se positionnait aussi pour que les fautes d'orthographe des élèves «dys» ne soient pas comptées du tout. Contactée vendredi, Nathalie Fontanet n'a pas souhaité apporter de commentaire à ce sujet.



La fresque représente deux générations qui regardent dans la même direction. STEVE IJUNCKER-GOMEZ

Aînés et écoliers dessinent une fresque ensemble

L'œuvre qui réunit les générations a été inaugurée dans l'EMS des Mouilles à Lancy

Une fresque réalisée par des jeunes du Semestre de motivation (SeMo) et des résidents de l'EMS les Mouilles, à Lancy, a été inaugurée la semaine dernière.

«Deux générations différentes qui regardent dans la même direction», voilà ce que représente la nouvelle fresque qui orne l'entrée de l'EMS. Les résidents de cet établissement et les jeunes du SeMo ont collaboré pendant quatre mois, travaillant ensemble une heure et demie par semaine. La fresque fut bien entendu un prétexte pour permettre un rapprochement entre générations qui ne pourrait pas avoir lieu autrement. Les «artistes» étaient encadrés par Ioana Cristea, une décoratrice de théâtre, qui en est à sa cinquième fresque dans ce type de collabora-

tion. Le SeMo est l'un des services de la Croix-Rouge genevoise. Il s'adresse à des jeunes en fin de scolarité obligatoire et les accompagne afin d'obtenir une place d'apprentissage. Pour ces jeunes âgés de 15 à 25 ans, c'est l'occasion de côtoyer des personnes qu'ils ont rarement l'occasion de rencontrer, et c'est aussi pour eux une première insertion professionnelle.

Pour les seniors, cette activité sociale et culturelle permet aussi de créer des liens avec une génération qu'ils considèrent parfois avec appréhension. Les résidents ont même eu l'occasion d'aller visiter les différents ateliers que propose le SeMo aux jeunes. «Cette rencontre était particulièrement touchante et stimulante pour ces générations qui ont parfois des préjugés l'une envers l'autre», raconte Vanessa Nieto, conseillère en insertion professionnelle pour la Croix-Rouge.

Anouk Grunberg

La photo du jour



Samedi, un buffet avec des produits du terroir genevois a réuni des centaines de personnes à Plainpalais. GEORGES CABRERA

PUBLICITÉ

ALLIANCE DE LA LIBERTÉ

La Suisse est une histoire à succès. Dans aucun autre pays au monde, les citoyennes et les citoyens bénéficient d'autant de liberté, d'autodétermination, de sécurité et de prospérité qu'en Suisse. Les raisons en sont notre démocratie directe, notre fédéralisme, notre neutralité et notre indépendance. Or, ces forces traditionnelles ne sont pas un cadeau du ciel et elles sont régulièrement menacées. Voilà pourquoi nous devons constamment nous rappeler à l'esprit nos valeurs et les défendre :

- I. Nous voulons une Suisse libre. Afin que les Suissesses et les Suisses puissent continuer de déterminer ce qu'ils veulent et ce qu'ils ne veulent pas, nous refusons un traité de soumission à l'UE et le diktat de juges étrangers.
- II. Nous voulons une Suisse sûre. Notre Etat doit veiller sans compromis à notre sécurité. Il doit donc punir sévèrement les criminels violents et expulser les étrangers criminels.
- III. Nous voulons une Suisse dans laquelle il fait bon vivre. Nous disons non à une immigration démesurée et à une Suisse à 10 millions d'habitants, afin que nous puissions continuer de vivre dans une patrie belle et intacte.
- IV. Nous voulons une Suisse ouverte au monde qui entretient des relations avec tous les pays de la planète. Nous ne cédon pas aux chantages et nous refusons de distribuer des milliards de francs supplémentaires à l'étranger alors que notre AVS commence à manquer d'argent.
- V. Afin qu'il reste davantage d'argent à la fin du mois dans le porte-monnaie de la classe moyenne, nous ne voulons pas de nouvelles lois, interdictions et régulations qui provoquent une augmentation des impôts et redevances pour tous.

Voilà nos engagements !



Des questions

- Concernant le matériel électoral ?
- Concernant les élections ?

Hotline électorale gratuite :
0800 0 1291 0

Courriel :
elections@udc.ch



Nos candidates et nos candidats au Conseil national d. g. à dr. :
Claude Laporte, Hermance; Yves Nidegger, Genève;
Céline Amaudruz, Genève; Marie-Agnès Bertinat, Genève;
José Manuel Gomes De Almeida, Vernier;
Alexandra Klucznik-Schaller, Genève

www.udc.ch
UDC Schuisse, case postale,
3001 Berne, CP : 30-8828-5

Donc, le 20 octobre, votez

